

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2010**

### **PROCES-VERBAL**

L'an deux mille dix, le vingt sept mai à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 mai 2010, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédérik BERNARD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme VINAY    Mme AUBIN    M. HEDRICH    M. LOBJEOIS  
Mme METZGER    M. ALLAOUCHICHE    Mme CHIGNAC    M. DUQUESNE    M. RABEH  
Mme COULON    M. PASQUIER    Mme RODDIER    M. MARY    Mme SKAJENNIKOFF  
M. BERTRAND    M. MOREAU    Mme BAS    Melle WOELFLÉ    Mme PENSIVY    M. MARIETTE  
M. MEHAY    Melle DOMONT    M. RAYNAL    M. BLOCH    Mme XOLIN    Mme DELAROUZÉE  
M. DEBUS.

**EXCUSES** : Mme DRACOULI    M. BOUZNADA    Mme MERLIER    Mme de VAUCOULEURS  
Mme BERKANI    M. LETELLIER    M. CARVALHO    Mme DOMERGUE    M. BIHANNIC  
M. MONNIER    Melle EL MASAUDI.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme DRACOULI à Mme METZGER    M. BOUZNADA à M. MARY  
Mme MERLIER à M. ALLAOUCHICHE    Mme de VAUCOULEURS à Melle WOELFLÉ  
M. LETELLIER à M. BERTRAND    M. CARVALHO à M. BERNARD    Mme DOMERGUE à  
Mme XOLIN    M. BIHANNIC à Mme DELAROUZÉE    M. MONNIER à Melle DOMONT.

**SECRETAIRE** : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

-----

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 27 mai 2010 ouverte.

-----

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Claude PERNÈS, Maire de Rosny-sous-Bois depuis 1983 et Président de l'Association des Maires d'Ile-de-France depuis 1995. Monsieur le Maire indique que cet homme a vraiment réussi, au-delà de tout clivage politique, à travailler avec l'ensemble des Maires de la Région, faisant preuve presque systématiquement d'un sens aigu de l'intérêt général, et que son engagement républicain et sa force de conviction ont su rassembler ses pairs.

-----

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 25 mars 2010. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 25 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 31 mars 2010 au 21 mai 2010 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008, n° 3 et 4 du 29 mai 2008 et n° 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

**Le Maire** donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, la question est relative à trois décisions. Je suis étonné. Vous allez sans doute me donner la réponse d'ordre technique. Nous avons l'habitude jusqu'alors de voter les augmentations d'un certain nombre de tarifs pour les équipements communaux ou de tarifs dans le cadre de manifestations organisées par la Ville, appuyés par une délibération du Conseil municipal. Là, on se rend compte qu'il y a la fixation de la participation demandée aux aînés dans le cadre de la sortie annuelle (je pense qu'il s'agit de la sortie prévue au mois de juin), la fixation de la participation des familles pour le séjour de leurs enfants dans les centres de vacances pour l'été 2010 et enfin la fixation de la participation des familles pour le séjour des jeunes dans les centres de vacances, toujours pour l'été 2010. Nous sommes un petit peu étonnés de voir que ce sont des décisions que vous avez prises. Nous n'en avons pas forcément connaissance. Bien sûr, nous irons voir les dossiers pour avoir les informations. Dans le souci de transparence qui vous caractérise ... Nous aurions eu ce soir trois délibérations de plus au Conseil municipal. Cela n'aurait pas été dramatique. Au moins, tous les élus auraient eu l'information du vote, soit sur la participation des familles, soit sur les tarifs. Je me souviens qu'il y avait eu la fixation des tarifs pour les piscines lors du dernier Conseil municipal, avec une longue délibération qui expliquait un certain nombre de choses. Nous aurions pu avoir la même chose pour les tarifs dont nous parlons ce soir. Pour les piscines, je rappelle que Pierrette DELAROUZÉE ici présente vous avait interrogé pour savoir quelle était la raison de la suppression de la gratuité le samedi après-midi pour les aînés. Nous n'avons pas vraiment eu la réponse. Mais peut-être l'avez-vous.

Merci.

**Le Maire :**

D'une part, c'est une possibilité de délégation au Maire. C'est la première des choses.

Deuxième chose : il fallait que nous puissions faire les inscriptions très rapidement. C'est la raison pour laquelle j'ai signé. Mais, en général, nous faisons passer les tarifs au Conseil municipal. Dans cette situation-là et au regard du temps, il fallait pouvoir décider rapidement pour que les familles puissent inscrire leurs enfants. Nous revoyons actuellement l'ensemble des tarifs. Lorsqu'ils auront été revus, ils seront proposés et votés par le Conseil municipal pour une plus grande transparence. Mais vous pouvez aller à la Direction Générale pour avoir connaissance des tarifs. Il n'y a pas eu d'augmentation ni de baisse significative par rapport à tout ce qui était prévu. Lorsqu'une sortie à 18 euros est organisée pour les aînés ... Faire une délibération pour 18 euros ... Il est intéressant que tout le monde le sache mais ... Cela fait beaucoup de délibérations, pas forcément et fondamentalement nécessaires. Mais pour une plus grande transparence, je retiens ... De toute façon, si des changements interviennent ou si des tarifs sont à fixer, cela sera fait en temps et en heure et le Conseil pourra voter.

**M. RAYNAL :**

Et pour la piscine ?

**Le Maire :**

La piscine est gratuite pour les personnes âgées le samedi matin. Une étude a été faite. 10 à 15 personnes environ y vont. Ce ne sont pas elles qui rempliront la piscine ou empêcheront les autres de venir. J'ai donc demandé le maintien de la gratuité du samedi.

**M. RAYNAL :**

Merci. Dont acte.

**Le Maire :**

Je vérifierai si tout est bien arrivé au niveau de la piscine mais, normalement, les aînés peuvent y aller gratuitement le samedi matin. Monsieur MARY le confirme. Je circule beaucoup dans la Ville. Je rencontre beaucoup de personnes. J'ai parfois leurs demandes en direct et leurs explications en direct. Cela m'a permis de prendre la décision plus rapidement pour leur apporter une réponse.

**1°/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL CONCERNANT L'APPEL A PROJET « ANIMATIONS SOCIALES DES QUARTIERS »**

**Le Maire** donne la parole à **Mme VINAY :**

Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de la politique de la Ville, la Région Ile-de-France finance pour la troisième année consécutive des actions dans le cadre de l'animation sociale des quartiers. Ainsi, je vais vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir voter cette délibération qui autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions régionales pour quatre projets : le projet quartiers libres, festival citoyen ayant vocation à essaimer une conscience citoyenne sur toute la ville, le tournoi de futsal à Anvers qui a permis à de jeunes Pisciacais issus de tous les quartiers de se rencontrer, l'action citoyenne des Femmes des Hauts de Poissy qui dépasse bien évidemment le fameux territoire des Hauts de Poissy, et le projet d'accueil du mercredi du Club Saint-Exupéry qui œuvre au quotidien pour une ouverture de ce quartier vers l'extérieur.

Ces quatre projets porteurs de cohésion sociale et cette délibération me donnent ce soir l'opportunité de vous interpeller sur l'actualité de la politique de la ville. En effet, après moult reports, le Conseil National des Villes s'est enfin réuni mardi dernier. Pourquoi ? En fait, pour quasiment rien. La montagne a encore une fois accouché d'une souris. Le Premier Ministre nous informe que le projet de loi qui aura pour but de réformer la géographie des zones sensibles et de rééquilibrer les aides entre les quartiers pauvres et moins pauvres sera étudié en 2011 pour ne pas soi-disant mettre la charrue avant les bœufs (je cite). Aucun risque là-dessus. Nous voici donc revenus au même point qu'à la fin de 2009. 2010 s'annonçait comme une année de transition avant des changements drastiques de la politique de la ville. Comment dans ces conditions anticiper le futur de la politique de la ville ? En 2011 ? En 2012 ? Qui sait ? Pendant ce temps, tout va bien.

Depuis 30 ans, la politique de la ville contribue à nous leurrer sur les priorités à prendre en compte, faute de capacité réelle à les traiter. Comment cela ? Tout simplement en mettant en sourdine les vraies questions sociales qui sont le chômage, l'éducation, le manque de logement. D'ailleurs, la loi DALO est loin de le solutionner. Toutes ces questions globales, nationales, devraient faire l'objet d'une mobilisation de l'Etat beaucoup plus large au-delà d'un simple focus sur le territoire des quartiers. L'interventionnisme de l'Etat, tant décrié ces dernières années, est pourtant célébré aujourd'hui par l'Angleterre et les Etats-Unis.

Arrêtera-t-on un jour de cibler des problématiques trop locales et de se concentrer sur le lieu d'exclusion, ce qui empêche de voir plus loin et de proposer à plus long terme. Cette vision stigmatisante façon discrimination positive semblait pourtant avoir du plomb dans l'aile quand Fadela AMARA évoquait les zones étiquetées éternellement alors qu'elle plaide maintenant pour un recentrage des crédits de la politique de la ville sur les vrais quartiers en difficulté. Ce n'est pas notre vision. Que répondre aux habitants en difficulté, logés (mal, souvent) en dehors des Z.U.S. ? Doit-on leur proposer un déménagement ? Doit-on ghettoïser un peu plus les quartiers pour obtenir une aide dont les financements fondent comme neige au soleil ?

Le principe de justice distributive qui choisit d'avantager certains territoires remet en cause l'égalité des droits. L'équité n'est pas l'égalité. Or (vous l'aurez compris), je suis et je reste une inconditionnelle de l'égalité. D'ailleurs, la délibération que je vous demande de voter nous permet au nom de la politique de la ville des actions qui ont une répercussion sur l'ensemble du territoire et pas seulement sur les quartiers considérés comme éligibles.

Je vous remercie.

**Le Maire** donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, merci.

Nous prenons la parole sur cette délibération, toujours un peu dans le même droit fil des interventions précédentes, à savoir une explication de vote.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération. Pourquoi ? Parce qu'une fois encore, c'est une délibération par laquelle vous proposez plusieurs projets de nature très différente, certes pour aller chercher des subventions au Conseil Régional. Pour au moins deux des projets que vous présentez (je pense à l'association des Femmes des Hauts de Poissy ou au tournoi de football en salle dont nous avons déjà parlé ici même), il n'y a pas de raison de ne pas aller chercher des subventions là où elles se trouvent.

Par contre, nous sommes beaucoup plus réservés par rapport à ce que vous appelez « Quartiers Libres ». D'abord, je ne savais pas qu'il y avait à Poissy des quartiers emprisonnés. Ensuite, j'ai lu attentivement le dernier numéro du journal « Le Pisciacais » par lequel vous présentez les actions qui seront faites au cours du mois de juin côté festif et culturel pour la Ville. Si c'était pour la Ville et pour l'ensemble de la population, je crois que nous aurions voté avec vous dès demain cette délibération. Nous avons plus que l'impression que vous vous adressez à une certaine partie de la population, ce que nous regrettons profondément. On fait une présentation des choses. Le discours que je viens d'entendre n'est pas un rapport de présentation d'une délibération mais un discours très politique. Ici, nous ne sommes pas au parti socialiste. Nous sommes à l'intérieur du Conseil municipal. Tout ce que je viens d'entendre avec un règlement de compte contre une politique gouvernementale ... Je suis désolé de vous dire que la loi DALO protège un certain nombre de familles qui, sans elle, seraient aujourd'hui à la rue. Elle ne résout pas tous les problèmes, bien évidemment. Nous savons en effet qu'il manque avant tout des logements. La crise du logement est une réalité. Ce n'est pas moi qui représente aussi un bailleur social qui vous dira le contraire.

Je reviens à notre propos. Dans ce journal municipal, je vois que nous avons une lecture qui emploie un certain nombre de vocabulaires qui font référence à ce qui s'est passé au niveau des luttes de la classe ouvrière, qui font référence à l'engagement d'artistes parce qu'ils sont engagés, qui font référence au combat, à la lutte. Nous avons vraiment l'impression d'être dans un autre univers que celui de l'animation d'une ville. Or, vous êtes le Maire de tous les Pisciacais. Nous ne nous reconnaissons donc pas dans ce que vous proposez. Je pourrais aussi parler d'un certain nombre de personnalités qui ont marqué incontestablement de par leur action la vie du 20<sup>ème</sup> siècle sauf qu'ils sont tous cantonnés d'un côté de l'échiquier. Il aurait été bien d'aller chercher des personnalités (quelles soient politiques ou autres) qui ne soient pas forcément ou des compagnons de route du Parti Communiste Français ou des altermondialistes, etc ... etc ... Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

Merci.

### **Le Maire :**

La politique de la ville et les actions sont fatalement un engagement politique fort, pour les villes de droite comme pour les villes de gauche. Depuis un certain nombre d'années, la politique de la ville « pédale », comme disait ma collègue. La lecture n'est pas très très claire. Vous avez le droit de penser qu'il est mauvais de permettre à des femmes des quartiers considérés en Z.U.S. ou autre de rencontrer les femmes du centre ville, de faire des actions pour échanger justement et d'être en lien plutôt que de rester là-haut. Mais, moi, je pense que cette démarche est intéressante. Si vous pensez qu'envoyer des jeunes à Anvers, que j'ai rencontrés juste avant de venir, faire un tournoi ...

Si vous vous interrogez sur le thème « Résistance » ... Vous lui donnez une connotation très politique ce soir. Ce serait une vision fautive. Totalement fautive. Vous avez donc le droit de vous abstenir. Mais je trouve que, uniquement par le fait de quartier libre ... pour en faire un acte politique ... Je comprends que cela puisse vous gêner. Mais, en même temps, sur l'ensemble de cette délibération, je trouve cela regrettable. La politique est partout, avec un grand P.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions :  
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN  
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER M. DEBUS.**

## **2°/ DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LE GYMNASE ABBAYE**

**Le Maire** donne la parole à **M. MARY** :

Merci, Monsieur le Maire.

Au titre du programme départemental d'équipements sportifs, une subvention d'un taux de 40 % peut être accordée pour des travaux complémentaires concernant le gymnase de l'Abbaye.

Le montant des travaux est estimé à 150.838 euros pour la fourniture et la pose de dalles neuves en contreplaqué.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général des Yvelines.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

## **3°/ AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LES CONVENTIONS TRIENNALES DE PARTENARIAT POUR LA POURSUITE DE « PROJECTEUR », SUPPORT COMMUN DE COMMUNICATION CULTURELLE**

**Le Maire** donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Merci, Monsieur le Maire.

Nous connaissons tous ce petit magazine qui s'appelle « Projecteur » qui est le fruit d'une coopération entre la Ville de Poissy, la Ville des Mureaux, la Communauté de Communes des Deux Rives de la Seine et l'association La Nacelle-Théâtre du Mantois à Aubergenville. Cela fait déjà quelques années que nous sommes liés par convention pour la réalisation et la diffusion de cette brochure.

Cette année, au lieu de reconduire deux conventions annuelles et d'être dans l'obligation de revenir dès l'année prochaine, la proposition est de passer à des conventions triennales qui seraient plus adaptées, à la fois pour des raisons économiques (car cela améliorera les négociations dans le cadre du marché avec les prestataires) et administratives (car cela allégera évidemment les procédures des marchés publics).

Deux conventions sont donc proposées pour être signées par le Maire : la convention cadre qui fixe les règles générales et la convention des modalités de création du groupement de commande.

Nous avons débattu de ce sujet lors de la dernière Commission culture. Un certain nombre d'observations ont été formulées, notamment en ce qui concerne les conditions de distribution de cette brochure et le nombre affecté à notre Ville. Toutes ces observations ont été bien notées et seront prises en compte dès la diffusion du prochain numéro.

**Le Maire** donne la parole à **Mme XOLIN** :

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir, mes chers collègues.

Madame CHIGNAC, vous m'avez un peu coupé l'herbe sous le pied. J'ai souhaité effectivement revenir sur cette question de la diffusion de « Projecteur » sur Poissy. Nous avons constaté que beaucoup de Pisciacais ne le recevaient jamais alors qu'il semble qu'un certain nombre de ces 65.000 exemplaires soit destiné à du boîtage. Je suis passée tout à l'heure au conservatoire. Il n'y a plus qu'un exemplaire du programme qui porte sur les mois de mars à juin (donc qui a encore un mois et demi d'existence). C'est peut-être aussi lié à une mauvaise répartition sur Poissy. Mais, effectivement, nous nous interrogeons sur le nombre d'exemplaires diffusés sur Poissy. Donc, nous souhaitons vous inviter (soit vous, soit Monsieur le Maire) à vous rapprocher des responsables de la publication et de la diffusion afin de voir ce qui peut être fait pour que nos concitoyens bénéficient davantage de cet outil qui par ailleurs nous paraît très intéressant.

Merci.

**Le Maire** :

Vous avez raison. On ne peut pas dire autrement. Nous avons aussi constaté, comme l'a souligné Madame CHIGNAC ... Nous allons vraiment regarder de près pour que cela arrive. Il n'arrive pas souvent dans ma propre boîte aux lettres.

**Mme XOLIN** :

Quitte peut-être à se poser même la question du nombre d'exemplaires. Le nombre de 65.000 est peut-être insuffisant pour toutes ces communes.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

#### **4°/ CONVENTION DE SOUS-OCCUPATION DE LA HALTE FLUVIALE ENTRE LA VILLE ET L'OFFICE DE TOURISME**

**Le Maire** donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Merci.

C'est la suite logique de la délibération que nous avons prise en mars dernier pour la convention avec Voies Navigables de France pour l'utilisation du domaine public fluvial.

Nous avons renouvelé cette convention avec Voies Navigables de France avec à la clé une extension intéressante de ce domaine public fluvial.

Aujourd'hui, afin de permettre à l'Office de Tourisme de poursuivre ses activités touristiques fluviales, notamment les croisières, il est nécessaire de passer une convention avec cette association pour que l'offre touristique soit suivie. Il est spécifié dans la convention qu'elle aura une durée de trois ans. Elle ira donc jusqu'au 30 avril 2012. Je le précise car les documents distribués lors de la Commission culture comportaient une faute de frappe. C'est donc bien jusqu'au 30 avril 2012. Cette convention triennale détaille le plan d'eau et l'accostage possible pour les bateaux. Bien entendu, un point permet à la Ville et à l'Office de Tourisme de dialoguer pour que le calendrier d'accostage soit compatible et que tout se passe de la meilleure façon possible.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**5°/ AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PASSEE ENTRE LA VILLE ET LE DEPARTEMENT DES YVELINES POUR LA GESTION DES MOYENS ADMINISTRATIFS DES CENTRES DE P.M.I.**

**Le Maire** donne la parole à **Mme AUBIN** :

Merci, Monsieur le Maire.

Les deux centres de protection infantile sont une activité départementale pour laquelle la Ville participe à la gestion. Cette contribution à l'exercice d'une mission du Conseil Général est encadrée par une convention et elle donne lieu à remboursement des dépenses ou moyens engagés pour le bon fonctionnement.

Il s'agit de dépenses faites pour les agents municipaux à plein temps (pour ces deux structures), l'entretien des locaux, le petit matériel autre que médical, les frais de nettoyage, etc ... etc ...

Le 18 décembre 2003, le Conseil municipal autorisait la signature de la convention 2004/2006, puis, le 15 décembre 2006, celle pour 2007/2009. Cette convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2009, il y a désormais lieu d'autoriser le Maire à signer cet avenant pour l'année 2010.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**6°/ AVENANT N° 20 AU CONTRAT DU 20 OCTOBRE 1986 RELATIF A L'AMELIORATION DE L'HABITAT AVEC LE PACT ARIM DES YVELINES**

**Le Maire** donne la parole à **Mme SKAJENNIKOFF** :

Merci, Monsieur le Maire.

Par contrat en date du 20 octobre 1986, la Ville de Poissy a confié au PACT ARIM des Yvelines une mission d'assistance aux particuliers pour l'amélioration de l'habitat.

Dans ledit contrat, il est prévu qu'un avenant fixera chaque année le nombre prévisionnel de dossiers logements à traiter dans l'année en cours, ainsi que le montant de la participation financière de la Ville aux frais des dossiers engagés par le PACT ARIM des Yvelines pour l'année passée.

Ainsi, l'année 2009 a donné lieu à la prise en charge par la Ville des frais correspondant à l'instruction de 20 dossiers, soit 4.300 euros (contre 2.580 euros en 2008).

Sur ces 20 dossiers, certains font état de plusieurs travaux, de natures diverses, réalisés. En tout, ce sont 27 actions qui ont été entreprises. Vous avez le détail des actions entreprises.

Le montant total des travaux concernant ces dossiers s'élevait à 172.866,08 euros (contre 81.831,84 euros en 2008) et a donné lieu à une prise en charge des organismes subventionneurs de 95.432 euros.

Les subventionneurs de ces travaux sont principalement :

- l'Agence Nationale de l'Habitat,
- le Conseil Général des Yvelines,
- la Maison Départementale des Personnes Handicapées,
- le Centre Communal d'Action Sociale,
- le Conseil Régional d'Ile-de-France,
- les caisses de retraites.

Pour l'année 2010, le nombre prévisionnel des dossiers est fixé à 20.

En conséquence, il est proposé aujourd'hui au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce présent avenant.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**7°/ DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE PENALITES LIQUEEES A DEFAUT DE PAIEMENT A LA DATE D'EXIGIBILITE DES TAXES, VERSEMENTS ET PARTICIPATION D'URBANISME**

**Le Maire :**

Il s'agit en fait de Monsieur Gilbert HO. La somme est de 86 euros. La trésorerie des Mureaux nous a fait une proposition de lui accorder une remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**8°/ AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES RELATIFS A LA COLLECTE ET AU TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (4 LOTS) - EXERCICE 2010**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE :**

Merci, Monsieur le Maire.

En complément de ce que vous indique le rapport, je voudrais rappeler que le marché de collecte et de transport des déchets ménagers est une très grosse affaire pour la municipalité.

Il vous est dit que ce marché est négocié pour 5 ans ferme (au moins pour 3 lots sur 4) à cause des matériels à acheter. Pour la collecte des déchets ménagers, des bennes sont à acheter. C'est pour cela qu'il est négocié pour 5 ans ferme.

Le rapport vous donne dans le détail la méthode que la Commission d'appel d'offres a utilisée et mise en œuvre pour analyser les offres qui lui ont été fournies, l'explication sur la manière dont ces offres ont été jugées. Vous remarquerez que la valeur technique de l'offre est toujours sinon égale au moins une fois considérée comme plus importante que le prix. Au final, l'analyse a été relativement facile. Nous avons eu beaucoup moins d'offres que nous n'en attendions. De nombreux dossiers ont été retirés. Mais la plupart des sociétés qui ont retiré des dossiers n'a pas donné suite.

La société VEOLIA est reconduite mais il faut vraiment dire que son offre est du point de vue méthodologique la mieux préparée, la mieux présentée et la meilleure du point de vue du prix. Pour l'enlèvement des résidus des marchés, elle a été la seule à proposer une offre.

Quant à la collecte des déchets ménagers spéciaux, la société TRIADIS qui a actuellement le marché sera reconduite car elle présente les meilleures garanties du point de vue méthodologique.

**Le Maire :**

Avant de passer au vote, je voudrais dire à mon collègue, Monsieur DUQUESNE, qu'il a une belle cravate. Je viens de voir qu'il a la même que la mienne. Nous n'avons pas fait d'appel d'offres pour cela.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**9°/ LOGEMENTS DE FONCTIONS CONCEDES POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE**

**Le Maire :**

Nous présentons ce soir au Conseil municipal une mise à jour de la délibération du 22 octobre 2009 relative aux logements concédés pour nécessité absolue de service.

En effet, « les organes délibérants des Collectivités territoriales fixent la liste des emplois pour lesquels un logement peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance pour les fluides (eau, gaz, électricité, fuel), en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois. Les décisions individuelles sont prises en application de cette délibération par l'autorité territoriale ayant le pouvoir de nomination ».

Donc, vous avez les prix. Vous avez tout. C'est vraiment une mise à jour importante. Il est important de vous le montrer puisqu'il y a souvent des interrogations sur ces gardiennages et ces logements mairie. Là, vous avez vraiment toute la liste.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**10°/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2007  
PORTANT CREATION DE VACATIONS DE CONSULTATIONS DE MEDECINS DE  
CRECHES MUNICIPALES ET DETERMINATION DU MONTANT DE CES  
VACATIONS**

**Le Maire :**

Le montant des vacations pour les consultations de médecins est de 23 euros brut par heure. Les médecins viennent pour les crèches. L'idée est d'étendre leurs compétences au niveau de la R.P.A. En effet, la personne qui exerçait à la R.P.A. est partie en retraite. Plutôt que d'embaucher quelqu'un, il est mieux d'avoir des médecins pouvant intervenir sur l'ensemble de la Ville, tant pour les seniors que pour les enfants dans les crèches.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**11°/ DEMANDE D'AVIS POUR L'ADHESION DES COMMUNES D'ANDRESY  
ET D'ECQUEVILLY AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS  
MULTIPLES (S.I.V.O.M.), SECTION FOURRIERE**

**Le Maire :**

Le site actuel de la fourrière est situé dans la zone AUc du P.L.U., zone à urbaniser. Cette zone dite du secteur Poncy a été identifiée au P.L.U., révisée en 2007 comme un espace devant accueillir différentes formes et fonctions urbaines dans le cadre d'un projet d'ensemble.

La délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2009 concernant la concertation relative à la révision simplifiée sur ce secteur a conforté cette destination, même si le programme et les modalités d'application seront différents.

Par ailleurs, il existe un emplacement réservé de 25.000 m<sup>2</sup> pour une future fourrière entre la RD 113 et l'A 14.

Enfin, concernant les travaux prévus, j'ai émis un avis défavorable au permis d'aménagement et de construction déposé par le S.I.V.O.M.

En conséquence, je propose d'émettre un avis défavorable à la demande d'adhésion des communes d'Andrésy et d'Ecquevilly au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples, section fourrière.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions :  
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN  
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER M. DEBUS.**

**12°/ MOTION CONTRE LES VOLS DE NUIT**

**Le Maire :**

Je sais bien que vous ne votez jamais les motions.

Les Maires des communes concernées m'ont écrit par l'intermédiaire de leurs différents syndicats et représentants.

J'ai trouvé qu'il était quand même important d'accompagner leur démarche, d'essayer en tous les cas de régler les problèmes de bruit (8 heures par nuit). Quelques avions volent au-dessus de notre ville mais je pense qu'à côté de Roissy Charles de Gaulle et autre ... Ils ont donc, du reste, écrit une lettre ouverte au Président de la République. La motion consiste uniquement à dire que nous sommes quand même solidaires de leur démarche, même si une durée de 8 heures est longue et même si des avions voleront toujours la nuit. Mais il existe certainement d'autres formules et d'autres choses pour poser fondamentalement ce problème. Donc, je suppose que vous ne voterez pas cette motion puisque ...

**Le Maire** donne la parole à **M. RAYNAL** :

Nous nous demandions s'il s'agissait effectivement d'une délibération prise par la Ville de Poissy de façon isolée ou, au contraire, d'une démarche commune de toutes les collectivités qui sont à l'intérieur d'un certain nombre d'associations dont Poissy fait ou faisait partie (je ne sais pas si vous avez souhaité que la Ville en fasse toujours partie). A ce moment-là, il eut été peut-être bon de le préciser. A la lecture de ce texte, nous avons l'impression qu'il s'agit d'une démarche (ne serait-ce que dans l'intitulé de la délibération) qui n'accompagne pas celle d'autres communes. Si c'est quelque chose de groupé ... De toute façon, sur le fond, ne croyez pas que nous nous désintéressons de toutes les motions. Celle-là, nous allons la voter justement.

**Le Maire** :

Je note votre remarque pour la prochaine fois. Ce n'est pas une démarche de la Ville de Poissy. C'est bien une démarche de l'ensemble des communes qui sont dans les mêmes syndicats. Cela n'a pas été précisé. Je le note. Nous pouvons aussi commettre des erreurs. Voilà l'information.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS** :

Il est vrai que je n'avais pas demandé à intervenir sur ce point-là. Mais il y a aussi la définition des couloirs aériens et de l'altitude des vols. Je m'en suis rendu compte pour avoir aussi quelques passages au-dessus de mon habitation. Visiblement, il y a un abaissement de l'altitude des différents avions.

**Le Maire** :

Disons que les communes qui sont plus proches subissent plus que la nôtre. Mais, en même temps, si vous avez des amis à Roissy ou à côté et que vous allez chez eux ... Cela bombarde vraiment beaucoup, beaucoup, beaucoup. Cela fait poser la question quant à un troisième aéroport. Il y a plein de questions fondamentales à poser. Ce n'est pas nous ... Ce n'est pas à notre niveau. Mais l'idée consiste en tous les cas à soutenir l'ensemble des villes et des Maires qui, par le biais de deux syndicats, font actuellement la même démarche.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**Le Maire** :

Mes chers collègues, je vous souhaite une bonne soirée. Et au mois de juin.